

À une rencontre extraordinaire du COMITÉ TRANSITOIRE de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à distance pour tous les membres, ce deuxième jour du mois de juin deux mille vingt, formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Galvani, à 15 h 10, à laquelle sont présents :

#### LES DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES ET DIRECTIONS DE SERVICE

Ginette Masse	Directrice générale adjointe
Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Patricia Hinse	Directrice par intérim du Service des ressources financières
Martin Samson	Directeur du Service des ressources humaines
Stéphane Ayotte	Directeur du Service des ressources matérielles
Sophie Houle	Directrice des Services éducatifs
Élyse Giacomo	Secrétaire générale

#### CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Luc Galvani, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité.

126-CT/20-06-02

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

127-CT/20-06-02

#### DEMANDE DE CONGÉ PARTIEL SANS SOLDE – PERSONNEL D'ENCADREMENT – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Martin Samson et analyse, prend la décision suivante :

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

**CONSIDÉRANT** la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

**CONSIDÉRANT** l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

**CONSIDÉRANT** la demande écrite de madame Chantal Morin de bénéficier d'un congé partiel sans solde de 5 % du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** la Politique de gestion des administrateurs;

**CONSIDÉRANT** les discussions en comité transitoire;

**CONSIDÉRANT** l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accorde un congé sans solde de 5 % à madame Chantal Morin, directrice à l'Académie les Estacades, et ce, selon les modalités précisées par sa demande écrite.

128-CT/20-06-02

#### **DEMANDE DE CONGÉ PARTIEL SANS SOLDE – PERSONNEL D'ENCADREMENT – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Martin Samson et analyse, prend la décision suivante :

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

**CONSIDÉRANT** la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

**CONSIDÉRANT** l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

**CONSIDÉRANT** la demande écrite de madame Luce Mongrain de bénéficier d'un congé partiel sans solde de 20 % du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** la Politique de gestion des administrateurs;

**CONSIDÉRANT** les discussions en comité transitoire;

**CONSIDÉRANT** l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accorde un congé sans solde de 20 % à madame Luce Mongrain, directrice adjointe à l'Académie les Estacades, et ce, selon les modalités précisées par sa demande écrite.

129-CT/20-06-02

**DEMANDE DE CONGÉ PARTIEL SANS SOLDE – PERSONNEL D'ENCADREMENT – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Martin Samson et analyse, prend la décision suivante :

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

**CONSIDÉRANT** la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

**CONSIDÉRANT** l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

**CONSIDÉRANT** la demande écrite de madame Nadine Tanguay de bénéficier d'un congé partiel sans solde de 20 % du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** la Politique de gestion des administrateurs;

**CONSIDÉRANT** les discussions en comité transitoire;

**CONSIDÉRANT** l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accorde un congé sans solde de 20 % à madame Nadine Tanguay, directrice adjointe à l'école secondaire des Pionniers, et ce, selon les modalités précisées par sa demande écrite.

130-CT/20-06-02

**REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES ET DES CONTRÔLES À L'ÉCOLE DU BOISÉ-DES-PINS DE L'ÉCOLE ALTERNATIVE FREINET DE TROIS-RIVIÈRES**

Le projet de remplacement des chaudières et des contrôles à l'édifice du Boisé-des-Pins de l'école alternative Freinet de Trois-Rivières est réalisé en suivi aux orientations prévues au Plan quinquennal des investissements (*déposé au Conseil des commissaires du 11 septembre 2019*) et à la planification soumise au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre des mesures budgétaires de maintien d'actifs immobiliers.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Stéphane Ayotte et analyse, prend la décision suivante :

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

**CONSIDÉRANT** la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

**CONSIDÉRANT** l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

**CONSIDÉRANT** le projet de remplacement des chaudières et des contrôles à l'édifice du Boisé-des-Pins de l'école alternative Freinet de Trois-Rivières;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du représentant de la firme de professionnels attirée au projet, Enerco Groupe-Conseil inc.;

**CONSIDÉRANT** les discussions en comité transitoire;

**CONSIDÉRANT** l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Plomberie CRT Therrien inc. au montant de 199 100,00 \$ excluant les taxes, pour le projet de remplacement des chaudières et des contrôles à l'édifice du Boisé-des-Pins de l'école alternative Freinet de Trois-Rivières, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.5);

je signerai, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente décision.

### **COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

- Poursuite des travaux en contexte de Covid-19. Cette semaine, nous avons notamment reçu de nouvelles demandes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) relatives à des services de répit et à la mise en place de services d'encadrement pédagogique en classe pour les élèves « H », en intégration sociale, en intégration socioprofessionnelle, en FMS et en FPT.
- Cas de Covid déclarés chez des élèves du personnel à notre Commission scolaire. Suivis avec la Direction de la santé publique sur ces cas.
- Nous finalisons les demandes CNESST afin de produire le questionnaire quotidien d'auto-évaluation des symptômes associés à la Covid.
- Le MEES ajoute une formation d'AEP soutien aux soins d'assistance en établissement de santé. Notre Commission scolaire met en place cette formation pour le 15 juin prochain.
- En attente des directives du MEES pour la rentrée 2020.
- Nous finalisons la mise en place du comité consultatif du PL40.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.


### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Aucune.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 15 h 23, LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL, propose de terminer la rencontre.

  
LUC GALVANI  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

  
ÉLYSE GIACOMO  
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE